



Fraternité des Veilleurs,
Pasteur D. Bourguet, Les
Abeillères, F- 30270 Saint-
Jean-du-Gard , +33 (0)4
66 85 38

La règle des Veilleurs comporte trois engagements essentiels, acceptés et vécus dans la liberté.

1. Trois moments de recueillement chaque jour :

- le matin (lecture de la Bible et prière orientée plus spécialement vers la louange) ;
- à midi (moment particulier de communion entre les Veilleurs grâce à la méditation des Béatitudes de Mt 5) ;
- et le soir (prière : pardon et action de grâce, éventuellement lecture de la Bible...).

2. Marquer plus spécialement le vendredi par un « hommage au crucifié ». Les Veilleurs se replacent chaque semaine devant la croix, pour méditer le don total de Dieu en Christ qui sauve le monde : cette « consécration du vendredi » peut prendre un tour pratique : aide matérielle ou spirituelle, visite, lettre, jeûne...

3. Participer au culte du dimanche dans sa communauté locale, (en cas d'impossibilité : à la radio ou la télévision). Rencontre trimestrielle par région. Retraite annuelle de trois jours.